

Charte enseignant C2i

Les personnels enseignants recrutés pour dispenser une formation auprès des étudiants s'engagent à assurer les charges suivantes, propres à leur enseignement.

- **Le travail préparatoire**

La préparation du cours demande une création et une appropriation des informations à diffuser. Dans ce cadre, un plan de cours détaillé est fourni à l'intéressé. Celui-ci a toute latitude pour personnaliser son cours.

Dans un souci d'harmonisation, une banque d'exercices couvrant les cinq domaines est mise à disposition des intervenants. En contrepartie, l'intervenant s'engage à fournir au prorata de son nombre d'heures d'enseignement, des fiches d'exercices par domaine pour alimenter la banque d'exercices.

- **La concertation pédagogique**

Durant la période d'enseignement, une concertation pédagogique entre collègues sera mise en place pour permettre d'échanger sur les méthodes, les procédures utilisées, la progression choisie et toute particularité spécifique à l'enseignement du C2i. L'enseignant se doit de participer à cette concertation.

- **Les échanges pédagogiques**

Un temps d'échange pédagogique avec les étudiants hors du temps d'enseignement est à prévoir, peut-être en fin de séance si nécessaire, dans la mesure du possible.

- **Les examens**

La conception, la rédaction des sujets, la surveillance et la correction des épreuves de contrôle des connaissances font partie des charges inhérentes à l'activité d'enseignant.

Lu et approuvé le :

Signature